



Lettre de nouvelles du Bureau des affaires européennes

Migration, réfugiés et traite des êtres humains sont les préoccupations principales du Bureau des affaires européennes de l'Armée du Salut.

Petit-déjeuner prière pour les victimes de la traite

Le 7 juin, le Bureau des affaires européennes de l'Armée du Salut a organisé un petit-déjeuner de prière sur la question de la traite des êtres humains. Les participants provenaient de diverses Eglises et Organisations chrétiennes actives sur cette question. Le but de l'événement était de prier pour les victimes, les auteurs et ceux qui travaillent sur le terrain, et de reconnaître nos limites dans la lutte contre ce monumental crime international. L'Armée du Salut dispose d'un réseau mondial de travail sur la traite des êtres humains, mais nous reconnaissons également la nécessité de réseauter avec d'autres Eglises et ONG pour renforcer le travail de chacun.

Améliorer les politiques migratoires

Actuellement, une équipe de campagne de l'initiative citoyenne européenne* tente de mobiliser un certain nombre de grandes organisations européennes. Cette campagne, sur les questions clés de la migration, a été lancée en réaction à la crise des réfugiés qui a débuté en 2015. La campagne ciblera les nombreux citoyens de l'UE qui font déjà du bénévolat, soutiennent financièrement ou suivent des migrants et des réfugiés. Au niveau de l'UE, la campagne plaidera pour 4 questions clés :

- Le parrainage communautaire pour la réinstallation
- Les voies légales pour les travailleurs de tous les niveaux de compétences
- La décriminalisation de la prestation de services
- La responsabilisation et la transparence aux frontières

L'Armée du Salut est un partenaire potentiel dans cette campagne, étant donné sa capacité à atteindre de nombreux citoyens préoccupés par les droits de l'homme des réfugiés et des migrants. Au niveau de l'UE, le Bureau des affaires européennes espère soutenir certains des messages clés de la campagne et encourager les signatures sur nos réseaux. La campagne sera lancée plus tard dans l'année. Des mises à jour suivront.

** Une initiative citoyenne européenne invite la Commission européenne à proposer une législation sur des questions dans lesquelles l'UE a compétence pour légiférer. Une initiative citoyenne doit être soutenue par au moins 1 million de citoyens de l'UE, provenant d'au moins 7 des 28 Etats membres. Un nombre minimum de signataires est requis dans chacun de ces 7 Etats membres.*

Auteur

La Rédaction

Publié le

5.7.2017